

**DÉCLARATION D'INTENTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX**

ENTRE

**LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DU QUÉBEC**

ET

**LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DU BIEN-ÊTRE DE LA
FAMILLE ET DU PROTOCOLE DE L'ÉTAT DU MAHARASHTRA**

PRENANT ACTE des missions croisées entre le Québec et l'État du Maharashtra au cours de l'année 2011 dans le domaine de la santé et des services sociaux;

RAPPELANT la Déclaration conjointe portant sur la collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Maharashtra, signée en 2006 par le premier ministre du Québec et le ministre en chef du Maharashtra;

DÉSIREUX d'élargir cette coopération à des domaines d'intérêt commun reliés à la santé et aux services sociaux;

DÉSIREUX également d'associer à leur démarche les organismes et les institutions publics et privés du domaine de la santé en vue d'assurer l'amélioration des services;

CONVAINCUS des avantages de cette coopération fondée sur la recherche de leurs intérêts mutuels et leur bénéfice commun;

Les Parties expriment le souhait d'explorer les possibilités de collaboration dans cinq secteurs prioritaires :

- la santé publique dont la lutte contre les maladies transmissibles et la promotion des saines habitudes de vie;
- la prévention et le traitement des maladies chroniques;
- la télémédecine et les technologies de l'information en santé;

- les bonnes pratiques en matière de diagnostic et du traitement de l'anémie falciforme;
- la modernisation et la construction de grands centres hospitaliers universitaires.


Ces collaborations pourront prendre la forme d'échange d'information, de connaissances et d'expériences, la réalisation de missions, de colloques, de séminaires, de stages, de formation, de recherche ainsi que la réalisation d'initiatives conjointes dans les cinq secteurs de collaboration.

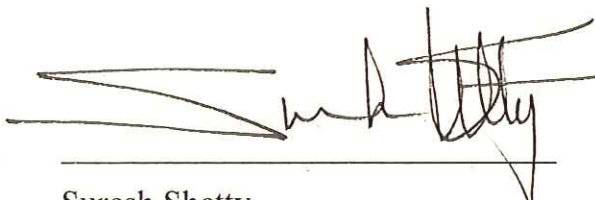
La collaboration pourra être élargie à d'autres secteurs, relevant de la mission des Parties, par consentement mutuel.

Les Parties reconnaissent leurs obligations légales concernant la confidentialité et la présente déclaration d'intention n'a pas pour objectif des échanges d'information qui pourraient être visés par les législations applicables dans chacune des juridictions en matière de confidentialité ou de protection des renseignements personnels.

De plus, les Parties reconnaissent l'importance de maintenir une communication suivie afin d'identifier les activités et les projets de coopération susceptibles d'être réalisés dans les cinq secteurs précités et d'en préciser les modalités de mise en œuvre et les ressources requises pour ce faire.

Fait à *Mumbai*, le 30 ^{janvier} ~~février~~ 2012, en triple exemplaire, en langue française, en langue anglaise et en langue maharati.


Yves Bolduc
Ministre de la Santé et des Services
sociaux du Québec


Suresh Shetty
Ministre de la Santé publique, du
Bien-être de la famille et du
Protocole de l'état du Maharashtra